

# PV Conseil Municipal du 26/01/2018

Téléphone : 02.99.34.10.20  
Télécopie : 02.99.34.09.04

**Date de convocation :** 19 janvier 2018  
**Début de séance :** 19h30  
**Fin de séance :** 22h15

**Nombre de conseillers en exercice :** 15  
**Nombre de conseillers présents :** 13  
**Nombre de pouvoirs :** 2  
**Nombre de voix :** 15

M. Arnaud CHOTARD à Mme Marie-Annick CLOLUS  
M. Gérard POUSSIN à M. Jean-René ROCHER  
**Secrétaire de séance :** Mme Christelle LECOQ

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 8 décembre 2017 et accepte d'ajouter cinq points (08-18, 09-18, 10-18, 11-18 et 12-18) à l'ordre du jour.

## 01-18 MARCHE VIABILISATION LOTISSEMENT LANDE DE LA COUR NEUVE : CHOIX DES ENTREPRISES

Afin de réaliser la viabilisation des 7 lots du lotissement de la Lande de la Cour Neuve, une consultation a été lancée comprenant 2 lots :

Lot 1 : Terrassements – Voirie – Eaux usées – Eaux pluviales – Espaces verts

Lot 2 : Adduction en eau potable – Génie civil télécom

La consultation s'est terminée le lundi 22 janvier à 12h. Une phase de négociation a été réalisée entre le 25 et le 26 janvier 2018. Les critères de sélection des offres étaient les suivants : Prix 60% / Valeur technique 40%

Nous avons reçu les offres suivantes :

Nom du SOUMISSIONNAIRE	N° du lot	Montant HT annoncé par le Candidat dans l'Acte d'Engagement.	Montant HT selon vérification du Maître d'œuvre <b>A retenir pour le jugement des offres</b>
<b>INEO ATLANTIQUE SNC - ENGIE</b>	2	22 877.50 €	<b>22 877.50 €</b>
<b>DANIEL TP</b>	1	156 907.79 €	<b>156 907.79 €</b>
<b>DANIEL TP</b>	2	20 239.36 €	<b>20 239.36 €</b>
<b>SAUVAGER TP</b>	1	149 939.30 €	<b>149 939.30 €</b>

Suivant l'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre, Urba'Real, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le choix des entreprises retenues après négociation :

Nom du SOUMISSIONNAIRE	N° du lot	Montant HT annoncé par le Candidat dans l'Acte d'Engagement. <b>APRÈS NÉGOCIATION</b>	Montant HT selon vérification du Maître d'œuvre <b>A retenir pour le jugement des offres</b>
<b>INEO ATLANTIQUE SNC - ENGIE</b>	2	19 000.00 €	<b>19 000.00 €</b>
<b>DANIEL TP</b>	1	145 500.00 €	<b>145 500.00 €</b>
<b>DANIEL TP</b>	2	20 239.36 €	<b>20 239.36 €</b>
<b>SAUVAGER TP</b>	1	145 000.00 €	<b>145 000.00 €</b>

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE RETENIR** l'offre de la société *Sauvager TP* pour un montant de 145 000 € HT pour le lot 1 « Terrassements – Voirie – Eaux pluviales – Espaces verts »
- **DE RETENIR** l'offre de la société *INEO Atlantique SNC-ENGIE* pour un montant de 19 000 € HT pour le lot 2 « Adduction en eau potable – Génie civil télécom »

**VOTE : POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

**02-18 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2018**

<b>Investissement</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
comptes	montant	comptes	montant
3555-040 terrains aménagés	207 000,00	3555-040	207 000,00
	207 000		207 000
<b>Fonctionnement</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
comptes	montant	comptes	montant
6015 terrains à aménager	171 000,00	7015 Vente de terrains aménagés	144 000,00
6045 études terrains à aménager	6 000,00	71355-042 Variation des stocks de terrains aménagés	207 000,00
605 achats de matériel, équipements et travaux	30 000,00	7552 Prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal	63 000,00
608 frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	0,00	758 Produits divers de gestion courante	2,00
658 charges diverses de la gestion courante	2,00		
71355-042 Variation des stocks de terrains aménagés	207 000,00		
	414 002,00		414 002,00

Jean-René Rocher, adjoint aux finances, informe que la création du budget lotissement avait été votée en conseil municipal mais pas encore mis en place. Au vu des montants déjà dépensés et des recettes acquises, il est proposé le budget ci-dessus.

Il s'agit, pour le moment, d'une régularisation des dépenses et des recettes déjà réalisées.

Il sera proposé, dans un prochain conseil municipal, une décision modificative afin d'intégrer les dépenses et les recettes à venir dans le cadre de la seconde tranche.

Un élu indique qu'elle aurait souhaité avoir des explications plus claires du percepteur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention, décide :**

- **DE VALIDER** le budget lotissement tel que présenté ci-dessus

**VOTE : POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 1**

**03-18 AMENDES DE POLICE 2018**

Monsieur le Maire rappelle que le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est partagé, proportionnellement au nombre de contraventions à la police de la circulation dressées sur le territoire respectif des communes de moins de 10 000 habitants durant l'année 2018.

Les opérations sont aidées à hauteur du montant hors taxe des travaux, modulé du dernier taux de voirie connu, avec un plafond de subvention de 5 350 euros.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la réalisation de plusieurs travaux pouvant rentrer dans les critères d'éligibilité :

- Continuité de la liaison piétonne ACI – bourg
- Marquage au sol parking rue du Marchix
- Marquage au sol parking rue de Rennes

Le marquage au sol des deux parkings inclura, à minima, un emplacement réservé aux personnes en situation de handicap.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DE SOLLICITER** l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les projets indiqués ci-dessus

**VOTE : POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

**04-18 PARTICIPATION AUX ASSOCIATIONS**

Art.	Bénéficiaires	Montants
6281	Association des Maires d'ILLE-ET-VILAINE	262,86 €
6281	Association des Maires ruraux d'ILLE-ET-VILAINE	101.00 €
6281	Communes du patrimoine rural de Bretagne	985.50 €*

\*POPULATION : 657 h / 1.50€ PAR HABITANT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'ACCEPTER** les participations 2018 à l'AMF, l'AMRF et CPRB telles qu'indiquées ci-dessus

**VOTE : POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

**05-18 DEMANDE DE SUBVENTION TOUT SE CHANTE**

La MJC organise la 2<sup>e</sup> édition du festival « Tout se chante » à l'Espace Claude Michel de Guipry-Messac auquel participeront des enfants des deux écoles de Lohéac.

Une subvention de 300 € est sollicitée pour contribuer à ce projet collectif entre les écoles de Guipry-Messac, Lohéac et Saint-Malo-de-Phily.

Depuis début octobre, M. Etienne MORET, salarié de la MJC, est mis à disposition des deux écoles gracieusement (1h tous les 15 jours) pour travailler sur un répertoire de chant commun afin de proposer au public le vendredi 16 mars un programme de chant commun (une classe de chaque école).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'ACCEPTER** l'attribution d'une subvention pour l'opération « Tout se chante » organisé par la Maison de la jeunesse et de la culture de Guipry-Messac pour un montant de 300 €

**VOTE : POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

#### **06-18 PARTICIPATION FRAIS DE FORMATION**

M. le Maire informe qu'un agent municipal, Mélanie Triquet, a sollicité auprès de la commune une demande de financement d'une formation pour un montant de 210 €. Celle-ci est réalisée en-dehors des heures de travail.

Afin de pouvoir être remboursée, une délibération est nécessaire comme justificatif auprès de la Trésorerie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'ACCEPTER** le financement des frais de formation (inscription) et, par conséquent, son remboursement à l'agent Mélanie Triquet pour un montant de 210 €

**VOTE : POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

#### **07-18 DROIT DE PREMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire informe, que par courrier du 28 décembre 2017, Me Yann Pinson nous a transmis une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente du bien suivant :

- Immeuble situé 14 B rue de la Poste cadastré E 275 (83 ca)

**M. Claude ROBIN ne prend pas part au vote.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DE RENONCER** à exercer son droit de préemption sur la parcelle désignée ci-dessus

**VOTE : POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

#### **08-18 BAIL ANCIEN HARAS : CHANGEMENT DE CO-CONTRACTANT**

Monsieur le Maire informe, que M. Jean-François Clairon et Mme Patricia Helbert, gestionnaires de la société OZONE, titulaire du bail communal concernant les anciens haras, ont demandé un changement de co-contractant sur le bail au profit d'une autre de leur société, ACTARUS.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'ACCEPTER** la mise en place d'un avenant au bail actant le changement de co-contractant du bail des anciens haras pour la société ACTARUS en remplacement de la société OZONE
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les documents afférents

**VOTE : POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

#### **09-18 DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA LIGUE DE FOOTBALL AMATEUR**

Monsieur le Maire informe, que dans le cadre du projet de construction de vestiaires, la Ligue de football amateur peut participer financièrement, sous la forme d'une ou plusieurs subventions suivant la nature du ou des projets.

La commune sollicite auprès de la ligue de football amateur une subvention pour les projets suivants :

- Création d'un « club house » (espace clos et couvert de convivialité d'une surface minimum de 25 m<sup>2</sup> avec point d'eau)
- Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement fédéral

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'ACCEPTER** de solliciter des subventions auprès de la ligue de football amateur pour le projet de création de vestiaires et d'un « club-house » (salle commune) pour un coût total estimé de 361 158,46 €
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents afférents

**VOTE : POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

**10-18 PROJET DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE – VALIDATION PHASE APD**  
**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 61/17 QUI NE PRENAIT PAS EN COMPTE LES FRAIS D'ETUDES ET DE MAITRISE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à la décision prise par l'assemblée délibérante le 24 février 2017 (n°19/17) adoptant le projet de mise aux normes accessibilité et rénovation thermique de la mairie, le cabinet d'architecture C-architecture a été désigné (n°59/17) comme maître d'œuvre.

La phase d'avant-projet définitif (APD) est présentée.  
 Le coût global de l'opération est présenté.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'ADOPTER** le projet tel qu'il a été présenté dans sa phase APD
- **DE VALIDER** le coût global du projet à 288 091,75 € HT à la phase APD
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**VOTE : POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

**11-18 PROJET DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR**  
**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 62/17 QUI NE PRENAIT PAS EN COMPTE LES FRAIS D'ETUDES ET DE MAITRISE D'OEUVRE**

Par délibération en date du 15 septembre 2017 (55/17), le conseil municipal a sollicité une subvention dans le cadre du contrat de ruralité. Afin de compléter le financement de ce projet, nous pouvons solliciter une subvention DETR, au taux maximal de 40%. Le plan de financement serait tel que présenté ci-dessus.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DE SOLLICITER** une dotation dans le cadre de la DETR
- **D'ARRETER** les modalités de financement comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Toutefois, si la dotation de l'Etat n'était pas à la hauteur de la demande, la différence serait alors prise en charge par la commune sur ses fonds propres
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**VOTE : POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

**QUESTIONS DIVERSES**

- **Inscription scolaire – dérogation**
  - Gabin LUCAS ROCANIERE (CP), domicilié à Guipry-Messac, au lieu-dit La Guittais
  - Alice GUERILLON (TPS), domiciliée à Guipry-Messac, 31 la Haute-Bouexière
- **Point sur les dossiers en cours : projet Mairie, parking Châteaubriant, lotissement**

**INFORMATIONS DIVERSES**

- Point sur l'intercommunalité
- Réunion publique PLU le **jeudi 29 mars à 19h30** à Guipry-Messac (salle des fêtes 18, av du Port)
- Retour sur visite de courtoisie du Sous-Préfet le 24 janvier, M. Ranchère
- Invitation AG Syndicat d'initiative Guipry-Messac le lundi 5 février à 20h30 **Sabrina LEON-HUGUET**
- Invitation major Meleuc mardi 13 février à 11h30 **Jean-René ROCHER**
- Invitation fusion AICA mercredi 31 janvier à 19h30 **Jean-René ROCHER**
- Commission restaurant scolaire le lundi 29 janvier à 19h en mairie
- Organisation réunion restaurant scolaire pour la rentrée - 23 avril 2018
- Invitation Spectacle Les Ptits Lézarts le dimanche 18 février à 14h Salle des Prairies à Guignen
- Commission urbanisme le mardi 20 février à 19h

	COÛT en € et HT	CONTRAT DE RURALITE (24%)  De 130 475,41 €	DETR « ETAT »  (40%)	CONTRAT DE TERRITOIRE	COMMUNE FONDS PROPRES (27%)
Travaux mise aux normes accessibilité et rénovation thermique Mairie	288 091,75€	31 314,10 €	115 236,70€	63 920 €	77 620,95 €